

WAX

1. DÉNOMINATION COMMERCIALE ET FOURNISSEUR

1.1 DÉNOMINATION COMMERCIALE	WAX
1.2 APPLICATION / EMPLOI	Substance auxiliaire pour la réalisation de prothèses dentaires
1.3 PRODUCTEUR	Zirkonzahn Srl, An der Ahr 7, 39030 Gais – Italie
1.4 FOURNISSEUR	Zirkonzahn Srl, An der Ahr 7, 39030 Gais - Italie
1.5 NUMÉRO POUR LES URGENCES	+39 0474 066 660 - +39 348 120 1534

2. COMPOSITION

2.1 CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES	Mélange de cires synthétiques Cires poly-éthyléniques 9002-88-4
2.2 DESCRIPTION	Liquide
2.3 AUTRES INDICATIONS	Aucune

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas sujet à l'obligation d'étiquetage.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer les yeux immédiatement pendant plusieurs minutes avec beaucoup d'eau en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
4.2 CONTACT AVEC LA PEAU	Le produit n'est pas irritant pour la peau en général.
4.3 INGESTION	Si les symptômes persistent consulter un médecin.
4.4 INHALATION	Aérer les pièces, en cas de malaises consulter un médecin.
4.5 AUTRES INDICATIONS	Aucune

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES	CO2, sable, poudre d'extinction, mousse. Ne pas utiliser d'eau.
5.2 MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIES	Eau
5.3 AUTRES INDICATIONS	Aucune mesure particulière requise.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Ramasser le produit par des moyens mécaniques. Ne pas disperser dans les égouts ou dans des cours d'eau. Écouler le produit conformément aux règles et règlements en vigueur (cf. paragraphe 13). Risque de dérapage en cas de fuite/dispersion du produit.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 MANUTENTION	Aucune mesure spéciale requise.
7.2 RÈGLES D'HYGIÈNE DU TRAVAIL	Observer les règles d'hygiène du travail prévues normalement dans le domaine en question. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
7.3 STOCKAGE	Conserver dans un endroit frais et sec. Protéger le produit de la lumière du soleil.
7.5 INDICATIONS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	Pas nécessaires.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 AUTRES INDICATIONS SUR LA STRUCTURE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES	Aérer les locaux/aspirer la poussière.
8.2 CONTRÔLE DES VALEURS LIMITES	Le produit ne contient pas de quantités significatives de substances à contrôler sur les lieux de travail.
8.3 DISPOSITIFS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	
8.3.1 PROTECTION RESPIRATOIRE	Non pertinente
8.3.2 PROTECTION DES MAINS	Gants de protection.
8.3.3 PROTECTION DES YEUX	Lunettes de protection.
8.3.4 AUTRES INDICATIONS	Veiller à ce qu'il y ait une douche pour les yeux directement dans les parages du poste de travail.

Données se rapportant à:

TRG 900: Règles techniques pour l'emploi de substances dangereuses (édition janvier 2006) AGS

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 ÉTAT PHYSIQUE	Solide
9.2 COULEUR	Gris, beige
9.3 ODEUR	Inodore
9.4 POINT DE FUSION	de 92 à 122°C, non déterminé
9.5 POINT D'EBULLITION/POINT DE CONGÉLATION	n. d.
9.6 DENSITÉ	0,88-0,97 g/cm ³ (20°C)
9.7 PRESSION VAPEUR	< 0,01 hPa (20°C)
9.8 VISCOSITÉ	9.6 < 0,01 hPa
9.9 SOLUBILITÉ DANS L'EAU	Non soluble

9.10 VALEUR PH	Non pertinente
9.11 TEMPERATURE D'INFLAMMATION	> 200°C
9.12 POINT D'ECLAIR	> 300°C
9.13 LIMITES D'EXPLOSION	inférieure: vol.% supérieure: vol.%
9.14 VITESSE D'ÉVAPORATION	p.a. p.a.
9.15 AUTRES INDICATIONS	Aucune

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 DÉCOMPOSITION THERMIQUE	Si correctement utilisé, le produit ne se décompose pas.
10.2 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Inconnus
10.3 RÉACTIONS DANGEREUSES	Inconnues
10.4 AUTRES INDICATIONS	Aucune

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Pour d'autres renseignements toxicologiques sur le produit et sur ses composants se reporter à l'adresse ci-dessus.

11.1 TOXICITÉ AIGUË	LD50/orale/rat: > 2000 mg/kg
11.2 EFFET IRRITANT PRIMAIRE	pour la peau: aucune irritation pour les yeux: aucune irritation
11.3 AUTRES INDICATIONS TOXICOLOGIQUES	Si l'on en fait un usage correct, et sur la base de notre expérience et des renseignements dont nous disposons, le produit n'est pas nuisible pour la santé. Sur la base des listes CE dans la version en vigueur, le produit n'est pas sujet à l'obligation d'étiquetage.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Si le produit est manipulé et employé correctement, on ne prévoit pas de risques pour l'environnement.

13. CONSEILS D'ÉLIMINATION

Écouler selon les prescriptions en vigueur dans le pays spécifique.

13.1 NUMÉRO DE DANGÉROSITÉ DU DÉCHET EPA (RCRA)	Inconnu
13.2 CODE DU DÉCHET CH	Inconnu
13.3 ORIGINE	Laboratoire d'odontotechnie

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

14.1 TRANSPORT PAR VOIE DE TERRE	
14.1.1 GGVE / GGVS	Classe--- Chiffre---
14.1.2 RID / ADR	Classe--- Chiffre---

14.1.3 SIGNALISATION DE DANGER	Numéro ONU--- Code Kemler---
14.1.4 GROUPE EMBALLAGE	--
14.1.5 DÉCLARATION DU PAYS	--
14.2 TRANSPORT MARITIME	
14.2.1 GGVSee	Classe--- Chiffre---
14.2.2 ADNR	Classe--- Chiffre--- Cat. ---:
14.2.3 NUMÉRO ONU	---
14.2.4 PAGE CODES IMDG	---
14.2.5 EMS	---
14.2.6 MFAG	---
14.2.7 DÉCLARATION POUR TRANSPORT MARITIME	---
14.3 TRANSPORT AERIEN: ICAO / IATA-GDR	
14.3.1 NUMÉRO ONU	---
14.3.2 PSN	---
14.3.3 RISQUE SUBSIDIAIRE	---
14.3.4 GROUPE EMBALLAGE	---
14.3.5 ÉTIQUETAGES	
14.3.6 VOLS PASSAGERS	Instructions emballage--- max. ---
14.3.7 VOLS CARGO SEULEMENT	Instructions emballage--- max. ---
14.4 AUTRES INDICATIONS	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse aux termes des dispositions sur le transport de marchandises.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas sujet à l'obligation d'étiquetage aux termes de la directive CE.

16. AUTRES INFORMATIONS

Aucune.

Les renseignements contenus dans cette fiche de sûreté se basent sur l'état actuel de nos connaissances et sur notre expérience; ils ont comme but uniquement de décrire le produit en fonction des exigences de sûreté, mais ne fournissent pas d'assurances sur les propriétés du produit lui-même.